

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE D'AVITAILLEMENT MARITIME DE COTE D'IVOIRE » en abrégé « SAMCI »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA-PALMERAIE, Lot 688, Ilot 41

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18 Juil 2023, et enregistrés au CEPICI le 27 Juil 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE D'AVITAILLEMENT MARITIME DE COTE D'IVOIRE » en abrégé « SAMCI »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE et à l'Etranger :

Transport, Avitaillement maritime, Maintenance aéronautique, Marine marchande, Logistique, Manutention, Diverses prestations.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA-PALMERAIE, Lot 688, Ilot 41

Dirigeant(s) M GUEHI GEORGETTE (COGÉRANT), M SACKO ALLASSANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-04701 du 09/08/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°57998/GTCA/RC/2023 du 09/08/2023

